

## PROGRAMME DE FORMATION:

### Recyclage, Préparation à l'Habilitation Électrique Personnel non électricien

### NIVEAUX BS et BE Manœuvres limitées\*

(\* inférieur à 400V/32A en courant alternatif et 600V/16A en courant continu)

Chargé d'intervention élémentaire

Durée:	Lieu:	Nombre de participant:	Date(s) de formation
10H30	Dans vos locaux	De 1 à 10 participants	A définir

## Fiche descriptive de la formation:

### Objectif de la formation:

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT,
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques,
- Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention de remplacement et de raccordement en BT,
- Permettre à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation BS et BE Manœuvres limitées.

### Pré-requis:

- Avoir fait la formation initiale ou un recyclage (**nous fournir obligatoirement une attestation de formation**)

### Public concerné:

- Personne réalisant des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques (tension  $\leq$  400V/32A en courant alternatif et 600V/16A en continu avec dispositif de protection de courant contre les courts-circuits),
- Personne accomplissant des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et équipements électriques.
- Si une ou des personne(s) en situation d'handicap doit(vent) intégrée(s) la formation, il faut impérativement nous contacter afin de réaliser une étude spécifique d'intégration.

### Moyens pédagogiques et techniques:

- Support audiovisuel
- Utilisation de votre installation électrique (simulation)

### Modalités Pédagogiques:

- Formation théorique et exercices pratiques

### Moyens d'encadrement:

- Les formateurs sont expérimentés en pédagogie et dispose d'une grande expérience du terrain en électricité.

## Contenu de la formation

- Citer les limites de son titre d'HABILITATION (autorisation et interdits, zones, etc.).
  - o Réaliser les OPERATIONS correspondant à son titre d'HABILITATION.
  - o Repérer la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie.
  - o Appréhender une ZONE DE VOISINAGE.
- Énoncer les INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ spécifiques aux OPERATIONS de son titre d'HABILITATION.
  - o Respecter et faire respecter les INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, ÉCRAN, banderole, etc.).
  - o Reconnaître les signalisations et les repérages associés.

- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
  - o *Si nécessaire, identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux OPERATIONS.
  - o *Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.*
- Décrire les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS).
  - o *Réaliser la MISE HORS TENSION pour son propre compte (PRÉ-IDENTIFICATION, SÉPARATION, CONDAMNATION).*
  - o *Effectuer la VÉRIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).*
  - o *Réaliser une remise sous tension.*
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT ÉLÉMENTAIRE (pour les BS).
  - o *Délimiter et signaler la ZONE D'INTERVENTION BT.*
  - o *Respecter et faire respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ.*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
  - o *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.*
  - o *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.*

Validation de la formation	Sanction de la formation
<p>- Une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs. Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.</p> <p>- Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques. Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.</p> <p>- Recyclage à 3 ans</p>	<p>- A l'issue de l'application pratique, un avis et un titre d'habilitation sont adressés à l'employeur</p>